

Psychomotricien

Référence : 3134-23-0493/SR du 24/03/2023

Employeur : Province Nord



Corps ou Cadre d'emploi / Domaine : Psychomotricien

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, de Prévention et de la Solidarité (DASSPS)

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : /

Lieu de travail : centre mère-enfant Poindimié

Poste à pourvoir : Aout 2023

Date de dépôt de l'offre : vendredi 24 mars 2023

Date limite de candidature : vendredi 21 avril 2023

Emploi RESPNC : Psychomotricien

Missions :

Placée sous l'autorité du chef de bureau du centre mère-enfant, La personne retenue aura notamment en charge :

Activités principales :

le dépistage en psychomotricité ;

- le bilan et l'élaboration du projet thérapeutique et du suivi psychomoteur ;
- la rééducation des troubles du développement psychomoteur (enfants de 0 à 10 ans) ;

Activités secondaires :

La personne retenue aura également en charge :

- la prévention du développement psychomoteur chez les enfants de moins de 18 mois dans le cadre de la PMI ;
- l'information, la formation et la sensibilisation des personnels soignants des CMS et des équipes enseignantes des écoles maternelles et primaires au développement psychomoteur et au dépistage de l'enfant ;
- la prise en charge spécifique de l'enfant handicapé (déficience intellectuelle et/ou motrice) ;
- le développement du travail en réseau avec les partenaires de la petite enfance, notamment les enseignants, les CMS et l'antenne sectorielle psychiatrique ;
- la restitution d'un bilan d'activités et la participation à l'évaluation et à l'évolution du schéma de prise en charge de l'enfant.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

Nombreux déplacements

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- diplôme d'Etat de psychomotricien exigé ;
- connaissance des réalités locales et culturelles ;
- expérience professionnelle appréciée ;
- être titulaire du permis de conduire B.

Savoir-faire :

- maîtrise des logiciels de bureautique (Excel et Word) ;
- capacité à travailler en autonomie, en équipe pluridisciplinaire, en lien avec le réseau des partenaires concernés.

Comportement professionnel :

- rigueur ;
- esprit d'initiative et disponibilité ;
- respect de la confidentialité ;
- empathie.

Contact et informations complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter **Madame Valérie ARMBRUSTER, cheffe de bureau du centre mère-enfant**- Tél : 47.71.00/
mail : v.armbruster@[province-nord.nc](mailto:v.armbruster@province-nord.nc)

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC). Le présent AVP est également consultable sur le site de la province-Nord (www.province-nord.nc).

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements, attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire ⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à **la Direction des Ressources Humaines (DRH) de la province Nord** par :

- internet : <https://www.province-nord.nc/avp>
- voie postale : BP 41 - 98860 Koné
- dépôt physique : Hôtel de la province Nord - 41 avenue Jimmy Welepane – 98860 Koné
- mail : drh.emplois@province-nord.nc

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique